



ECOVOILE baie-des-chaieurs **VOLET CROISIÈRE**
INSCRIPTION Saison 2022

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Courriel : _____ Tel : _____

Je désire m'inscrire à (aux) l'activité (s) suivante (s) :

Activité	Tarif **			Achat (quantité)		
	Adulte	12 ans et -	Groupe	Adulte	12 ans et -	Groupe
Excursion en mer 3 hrs	85\$	45\$	255\$			
Excursion en mer 7 hrs	170\$	85\$	500\$			
Taxsea	90\$	50\$	600\$			
Voile élémentaire (35 hrs) 2 pers +	925\$	N/A	N/A			
Voile élémentaire (21 hrs) privé	1195\$	N/A	N/A			
Formation propriétaire (1 jour)	480\$	N/A	N/A			
À la carte 3 hrs, cours privé	234\$	N/A	N/A			
À la carte 7 hrs, cours privé	470\$	N/A	N/A			
Initiation à la croisière 2 pers +	350\$/p	N/A	N/A			
Membre stagiaire de Voile Québec	12\$	12\$	12\$/pers			

*L'inscription à Voile Québec est obligatoire pour les activités de 4 heures et plus.

** Tarif avant taxes

Dates de réservation : Téléphonnez ou communiquez par courriel pour connaître les dates disponibles.

1er choix : _____ 2ième choix : _____

Comment avez-vous pris connaissance de l'existence de l'école de voile Écovoile Baie-des-Chaleurs :

Après lecture des conditions d'inscription à l'endos et que j'accepte,

Signature du client : _____ Date : _____

Comptant

Chèque

Crédit

Paiement direct

Pour réserver :

1. Communiquez avec l'école afin de connaître la disponibilité de l'activité qui vous intéresse.
2. Remplir le formulaire d'inscription.
3. Paiement de l'acompte :
Par la poste avec un chèque au nom d'Écovoile Baie-des-Chaleurs, posté au 499 Boulevard Perron, Carleton-sur-mer, G0C 1J0, par virement bancaire, sur place ou achat en ligne avec une carte de crédit.
4. La réservation vous sera confirmée par courriel.

Conditions d'inscription

Paiement et réservation :

Les réservations ne sont effectives qu'après avoir rempli la fiche d'inscription et effectué un dépôt de 30% du montant du stage, ce montant n'est pas remboursable. Les 70% restant sont payable une semaine avant l'embarquement.

Mode de paiement :

Les montants sont payables par chèque au nom d'« Ecovoile Baie des Chaleurs », par virement bancaire, achat en ligne avec une carte de crédit ou à l'accueil en saison estivale.

Annulation :

La tenue des activités est toujours assujettie à la disponibilité des bateaux et des instructeurs. Suite à l'annulation d'un stage, entier ou en partie, découlant de la responsabilité d'Écovoile, un montant proportionnel au nombre de jours non écoulé du stage sera remboursé. Dans tous les cas, la responsabilité d'Écovoile se limite au coût du stage, aucune dépense de voyage ou de frais connexe ne peut donner lieu à une réclamation.

Dans le cas d'annulation de la part du client, le paiement initial de 30% n'est pas remboursable. La balance de 70% demeure due si l'annulation a lieu moins de 21 jours avant le début de l'activité.

Responsabilité du stagiaire :

Si par sa faute ou sa négligence, le stagiaire cause un bris ou une perte au matériel ou à l'équipement, il devra en assumer le coût du remplacement ou de la réparation.

Consignes relatives aux stages :

- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- Les sorties embarquées débutent à 9 :00 le matin de l'activité et se terminent la dernière journée à 16 :00
- Dans le cas des formations embarquées :
 - La préparation des repas et les frais de nourriture sont sous la responsabilité des stagiaires. Au moins deux semaines avant le début du stage, Ecovoile mettra les stagiaires en contacts entre eux afin qu'ils coordonnent la préparation des repas.
 - Frais de marina ou quaiage s'ils sont désirés ou nécessaires, sont à la charge des stagiaires, à l'exception du port d'attache.

Matériel publicitaire :

Le stagiaire autorise Ecovoile Baie des chaleurs à utiliser, reproduire, publier ou vendre toutes photos le concernant prises par un membre d'Écovoile durant sa participation aux activités de l'école de voile.

Informations à la FVQ :

Le stagiaire autorise Ecovoile Baie-des-chaleurs à transmettre les coordonnées le concernant à la Fédération de Voile du Québec.

Covid 19 :

- Passeport vaccinal requis
- Port du couvre-visage obligatoire lorsque la distanciation physique de 2m n'est pas respectée
- Désinfection des mains de façon régulière